

GLOSSAIRE DE TERMES COMMERCIAUX ET CONNEXES

Souveraineté culturelle	Expression que les nationalistes et les producteurs de produits culturels utilisent pour décrire la situation dans laquelle les produits culturels nationaux comme les livres, films, magazines et programmes de TV ont un accès assez large au marché intérieur pour garantir que les valeurs locales ne sont pas supplantées par les valeurs étrangères.
Subvention	Avantage économique qu'un gouvernement consent aux producteurs de biens, souvent pour renforcer leur position concurrentielle. La subvention peut être directe (aide en espèces) ou indirecte (crédits à l'exportation assortis d'un faible taux d'intérêt et garantis par un organisme gouvernemental, par exemple).
Subventions à l'exportation	Paiements gouvernementaux ou autres avantages financièrement quantifiables consentis à des producteurs ou exportateurs nationaux qui exportent leurs biens ou services. L'Article XVI du GATT reconnaît que les subventions en général, et les subventions à l'exportation en particulier, biaisent les activités commerciales habituelles et empêchent la réalisation des objectifs du GATT. L'Accord relatif aux subventions et mesures compensatoires négocié pendant la Ronde Tokyo a renforcé les règles du GATT touchant les subventions à l'exportation en interdisant purement et simplement aux pays développés de subventionner leurs exportations d'articles manufacturés et semi-manufacturés. L'Accord établissait également un comité spécial composé de représentants des signataires. Dans certaines conditions, l'Accord permet aux pays en développement d'utiliser les subventions à l'exportation d'articles manufacturés et semi-manufacturés ainsi que de produits primaires, à la condition que ces subventions ne permettent pas aux producteurs nationaux de dépasser une part équitable des exportations mondiales de produits visés.
Système généralisé de préférences (SGP)	Concept élaboré à la CNUCED pour encourager l'expansion des exportations d'articles manufacturés et semi-manufacturés des pays en développement en rendant ces produits plus concurrentiels sur les marchés des pays développés par la concession de préférences tarifaires. Le SGP découle d'une entente internationale négociée à la CNUCED II tenue à New Delhi en 1968 et selon laquelle l'octroi temporaire et non réciproque de préférences aux pays en développement de la part des pays développés serait une pratique équitable et, sur le long terme, mutuellement avantageuse.
Système harmonisé	Voir Harmonisation des tarifs douaniers.